

## AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL

Arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées.

*Encadré PRÉ-RENSEIGNÉ par le service instructeur*

Dénomination du projet : [2024] Demande de dérogation pour réaliser des carottages de Posidonie dans le parc national des calanques  
N° du projet ONAGRE : 2024-04-20x-00522  
N° de la demande ONAGRE : 2024-00522-051-001  
Préfet(s) compétent(s) : Préfet des Bouches-du-Rhône  
Bénéficiaire(s) : Seaviews

### MOTIVATIONS et / ou CONDITIONS

Avis favorable

EXPERT(E) DÉLÉGUÉ(E) FAUNE\* ou son suppléant  
EXPERT(E) DÉLÉGUÉ(E) FLORE\* ou son suppléant  
EXPERT(E) DÉLÉGUÉ(E) MER\* ou son suppléant X  
CSRPN PLÉNIER\*\* – AVIS N° \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

\* Pour les dossiers relevant d'affaires courantes. L'avis est unique et inclut le cas échéant les volets faune, flore et mer

\*\* Pour les dossiers relevant d'affaires non courantes telles que définies par le CSRPN

### AVIS :

Favorable X Favorable sous condition(s) Défavorable Défavorable avec recommandation(s)

Fait à : Marseille  
Le : 7 avril 2024

Nom / Prénom : Bellan Denise  
Signature :


